

Référentiel travail en élevages ovins lait

Synthèse de 62 Bilans Travail réalisés dans le bassin de Roquefort et dans les Pyrénées-Atlantiques



Sommaire

SOMMAIRE	1
PRESENTATION DE LA METHODE BILAN TRAVAIL	2
INTRODUCTION	3
1/ LES EXPLOITATIONS SUIVIES	3
DIVERSITE DES EXPLOITATIONS ENQUETEES	3
LA MAIN-D'ŒUVRE PRESENTE DANS LES EXPLOITATIONS	5
2/ LE TRAVAIL D'ASTREINTE	6
LE TRAVAIL D'ASTREINTE (TA) TOTAL DE L'EXPLOITATION	6
LE TRAVAIL D'ASTREINTE REALISE PAR LA CELLULE DE BASE	8
LE TRAVAIL D'ASTREINTE DE L'ATELIER OVIN LAIT	8
3/ LE TRAVAIL DE SAISON	11
LE TRAVAIL DE SAISON DES SURFACES	11
LE TRAVAIL DE SAISON CONSACRE AUX ATELIERS D'ELEVAGE	13
4/ LE TEMPS DISPONIBLE CALCULE (TDC)	14
5/ REPERES POUR LE CONSEIL	17
CRITERES DE STRUCTURE	17
EFFICIENCE DU TRAVAIL D'ASTREINTE	17
EFFICIENCE DU TRAVAIL DE SAISON	18
CHARGE DE TRAVAIL ET MARGES DE MANŒUVRE DES ELEVEURS	18

Rédaction : Emmanuel Morin (Institut de l'Élevage).

Avec la collaboration pour la réalisation des enquêtes et la rédaction de cette synthèse : Françoise Bouillon (Chambre départementale d'agriculture de Lozère), Claudine Murat (Chambre départementale d'agriculture de l'Aveyron), Bruno Liquière (Confédération Générale de Roquefort), Jean-Claude Mathieu (EDE du Tarn), Gilles Noubel (UNOTEC), Maïder Laphitz, Isabelle Haïcaguerre, Vincent Doyenard et Beñat Gonzalez (Chambre départementale d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques).

Ont également participé à la réalisation des enquêtes : Sylvie Bernié, Jean-François Cartayrade, Eric Cazottes, Gérard Combes, Pascal Guibert, Marie-Laure Malart, Didier Samson, Cyril Vayssière (Confédération Générale de Roquefort), Laurent Deliancourt (UNOTEC), Jean-Christophe Vidal, Michel Weber (Chambre départementale d'agriculture de l'Aveyron).

Conception graphique : Marie-Sophie Bastide et Florence Benoit (Institut de l'Élevage).

Présentation de la méthode Bilan Travail

Le Bilan Travail (méthode Inra/Institut de l'Élevage) permet de prendre en compte le travail dans l'analyse du système d'exploitation et de quantifier (en heures ou en jours selon leur nature) les différents travaux par catégorie de main-d'œuvre. Les diverses tâches sont regroupées selon leur rythme de réalisation.

- Le **travail d'astreinte (TA)** s'effectue quotidiennement, il est difficile à concentrer et surtout peu différable. Pour l'élevage, il correspond aux soins journaliers apportés aux animaux (surveillance, alimentation, assistance aux mises bas...). Il est quantifié en heures par jour. Dans certaines filières (caprine ou porcine par exemple), on distingue le **travail d'astreinte non quotidien (TANQ)** mais fréquent (insémination des truies, sevrage des porcelets, livraison des fromages, etc.) qui est quantifié en heures sur le **cycle de production considéré** (exemple : 5 heures de sevrage toutes les 3 semaines).
- Le **travail de saison (TS)** réunit les tâches plus faciles à différer ou à concentrer. Il porte sur les cultures, les fourrages, les troupeaux (manipulations périodiques par exemple) ainsi que sur l'entretien du territoire (haies, clôtures...). Il est quantifié en jours par quinzaine.

On distingue deux catégories de main-d'œuvre :

- la **cellule de base** est constituée des travailleurs permanents pour lesquels l'activité agricole est prépondérante en temps et en revenu et qui organisent le travail de l'exploitation (l'agriculteur, le couple d'exploitants, les associés d'un groupement agricole d'exploitation en commun...).
- la main-d'œuvre **hors cellule de base** groupe les bénévoles (retraités, personnes donnant des coups de main), l'entraide, le salariat et l'intervention d'entreprises.

L'analyse des données permet la caractérisation et la quantification des travaux d'astreinte et de saison au niveau de l'exploitation et pour chaque catégorie de main-d'œuvre. Pour la cellule de base, le "**temps disponible calculé**" (TDC), indicateur de la marge de manœuvre en temps, correspond au temps qui reste à la cellule de base pour les activités non comptabilisées (agricoles ou non) après avoir réalisé sa part de travail d'astreinte et de travail de saison. Il est calculé en heures par an.

Les conventions pour le calcul du TDC :

- les dimanches relèvent du domaine privé, hormis le travail d'astreinte : pas de marge de manœuvre ce jour-là,
- les journées occupées par du TS sont pleines : pas de marge de manœuvre ces jours-là,
- pour les autres journées, l'évaluation des heures disponibles est faite sur la base de 8 heures/jour/personne de la cellule de base, après soustraction du TA.

Introduction

En 2008 et 2009, dans le cadre du Réseau Mixte Technologique (RMT) travail en élevage, la filière ovine laitière a participé à l'action "référentiels temps de travaux" constitués à partir de 640 Bilans Travail (page ci-contre) réalisés dans 7 filières : bovin lait, bovin viande, caprin, ovin lait, ovin viande, porc et volaille. Pour les filières herbivores, les enquêtes ont essentiellement porté sur les exploitations des Réseaux d'élevage.

La description des 62 exploitations ovin lait enquêtées est suivie de l'analyse des travaux d'astreinte, de saison et de la marge de manœuvre en temps des exploitants. Des repères de temps de travaux sont présentés en dernière partie.

1/ Les exploitations suivies

DIVERSITE DES EXPLOITATIONS ENQUETEES

Pour la filière ovine laitière, 62 Bilans Travail ont été réalisés dans les 2 principaux bassins de production de lait de brebis : le Rayon de Roquefort et les Pyrénées-Atlantiques (tableau 1).

Tableau 1 : Localisation des exploitations étudiées

Bassin	Départements [nombre d'exploitations]	Nombre total d'exploitations
Pyrénées-Atlantiques	Pyrénées-Atlantiques [14]	14
Rayon de Roquefort	Aude [1], Aveyron [35], Hérault [1], Lozère [4], Tarn [7]	48

Dans les Pyrénées-Atlantiques, les exploitations disposent de surfaces limitées : 36 ha en moyenne (hors surfaces de landes), et plus des trois quarts d'entre elles (11 exploitations/14) sont mixtes : à côté du troupeau de brebis laitières, les éleveurs détiennent alors en moyenne 24 vaches allaitantes qui représentent 44 % des UGB de l'exploitation. Elles sont destinées à la production de broutards (tableau 2).

Les brebis sont de race Manech Tête Rousse, Manech Tête Noire ou Basco-Béarnaises, et produisent en moyenne 136 litres de lait par brebis.

Dans le bassin de Roquefort, les surfaces disponibles sont plus importantes : 82 ha en moyenne (hors surfaces de parcours) et la majorité des exploitations sont spécialisées : 9 exploitations seulement ont un autre atelier ruminant. Il s'agit d'un atelier bovin viande pour 4 d'entre elles (18 vaches en moyenne), d'une troupe de brebis allaitantes pour 4 autres (125 brebis en moyenne) et pour 1 exploitation présence de 2 productions (19 vaches et 160 brebis allaitantes).

Les brebis laitières sont de race Lacaune ; les niveaux de production se situent autour de 250 litres de lait par brebis.

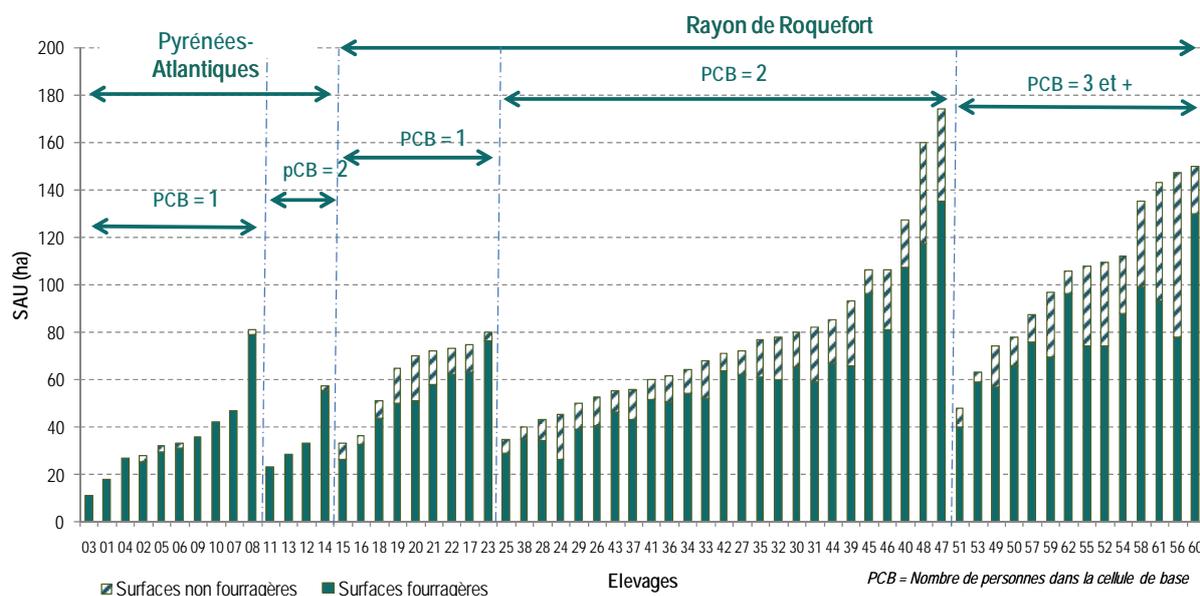
Dans les deux bassins, les éleveurs livrent l'intégralité du lait produit.

Tableau 2 : Caractéristiques structurelles des exploitations

Bassin	Personnes de la cellule de base	Nombre d'élevages	SAU [ha]	SFP [ha]	Cheptel herbivore [UGB]	Dont atelier ovin lait	Effectif brebis [têtes]	Volume de lait produit [litres]
Pyrénées-Atlantiques	pCB=1	10	35,5	34,6	58	66%	278	39 700
	pCB=2	4	35,6	35,0	81	65%	401	55 500
	Ensemble	14	35,5	34,7	64	65%	313	44 200
Rayon de Roquefort	pCB=1	9	61,6	51,5	63	95%	370	90 200
	pCB=2	25	77,6	61,6	68	96%	409	101 200
	pCB=3 et +	14	104,1	78,5	88	92%	493	120 400
	Ensemble	48	82,3	64,6	73	95%	426	104 800

Au-delà de ces moyennes, on enregistre des écarts importants entre exploitations, pour 80 % des élevages¹, la SAU varie de 20 à 54 ha dans les Pyrénées-Atlantiques et de 45 à 137 ha dans le Rayon de Roquefort (figure 1).

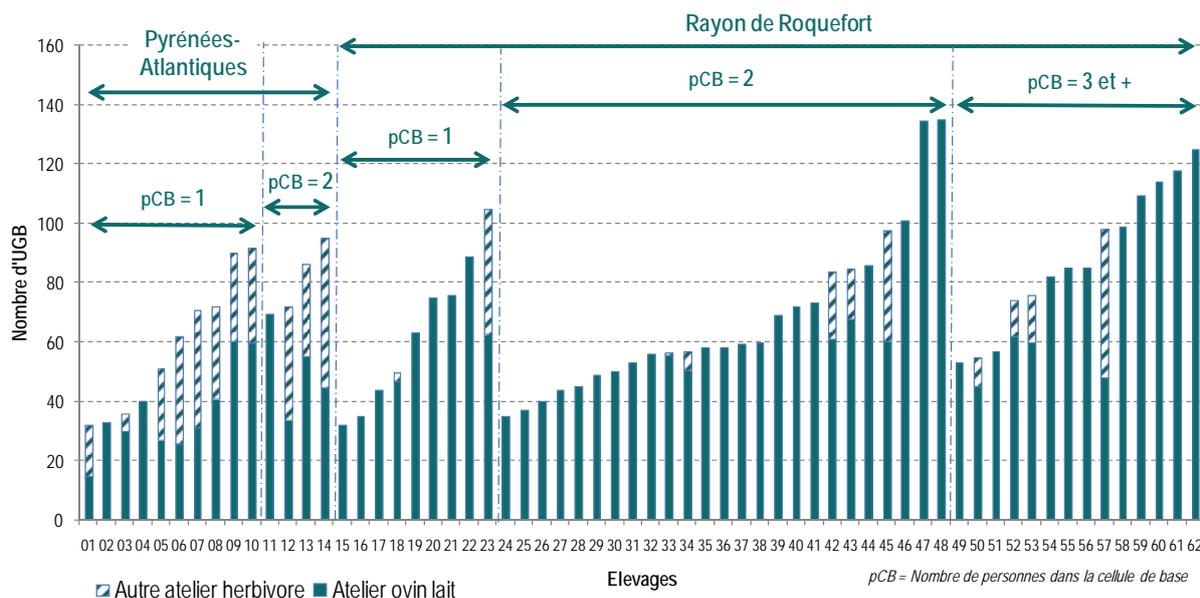
Figure 1 : Diversité des surfaces disponibles hors landes et parcours (ha)



De même, le nombre d'UGB varie de 34 à 91 dans les Pyrénées-Atlantiques et de 42 à 111 dans le Rayon de Roquefort (figure 2).

¹ Les fourchettes indiquées dans cette synthèse excluent le premier et le dernier décile ; elles expriment donc la variabilité des résultats pour 80% des exploitations.

Figure 2 : Diversité des tailles du cheptel présent dans les exploitations (UGB)



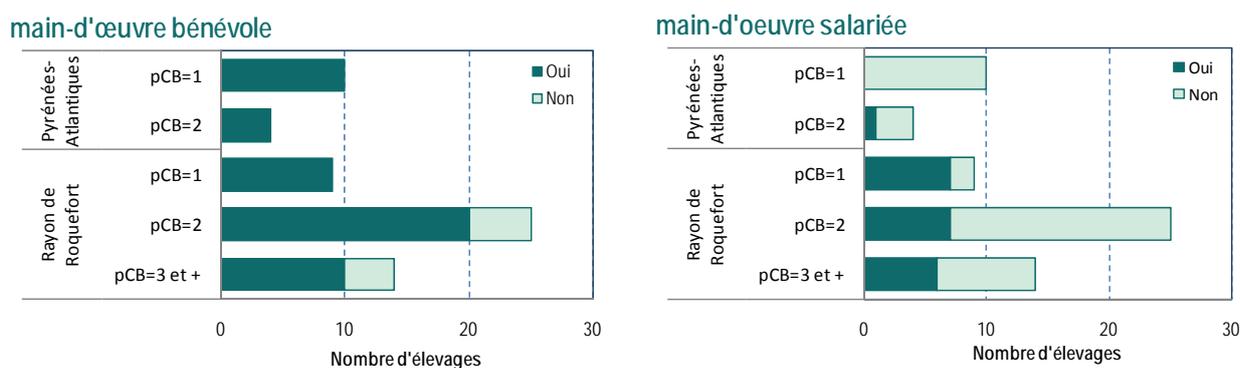
LA MAIN-D'ŒUVRE PRESENTE DANS LES EXPLOITATIONS

Si dans les Pyrénées-Atlantiques la cellule de base (CB) est le plus souvent composée d'une seule personne (10 exploitations), ce n'est pas le cas dans le bassin de Roquefort où la plus forte fréquence des structures sociétaires explique l'importance des collectifs de travail : la cellule de base est le plus souvent composée de 2 personnes (25 exploitations), voire de 3 personnes (13 exploitations).

En complément de la cellule de base, la main-d'œuvre bénévole est importante ; il s'agit généralement des parents retraités qui continuent à donner un coup de main sur l'exploitation. Seules 9 exploitations du Rayon de Roquefort avec 2 personnes et plus dans la cellule de base ne font pas appel à de la main-d'œuvre bénévole (figure 3).

Le recours à de la main-d'œuvre salariée est en revanche moins courant ; il est plus fréquent dans le Rayon de Roquefort (20 exploitations) que dans les Pyrénées-Atlantiques (1 seule).

Figure 3 : Répartition des exploitations selon l'utilisation de main-d'œuvre bénévole ou salariée

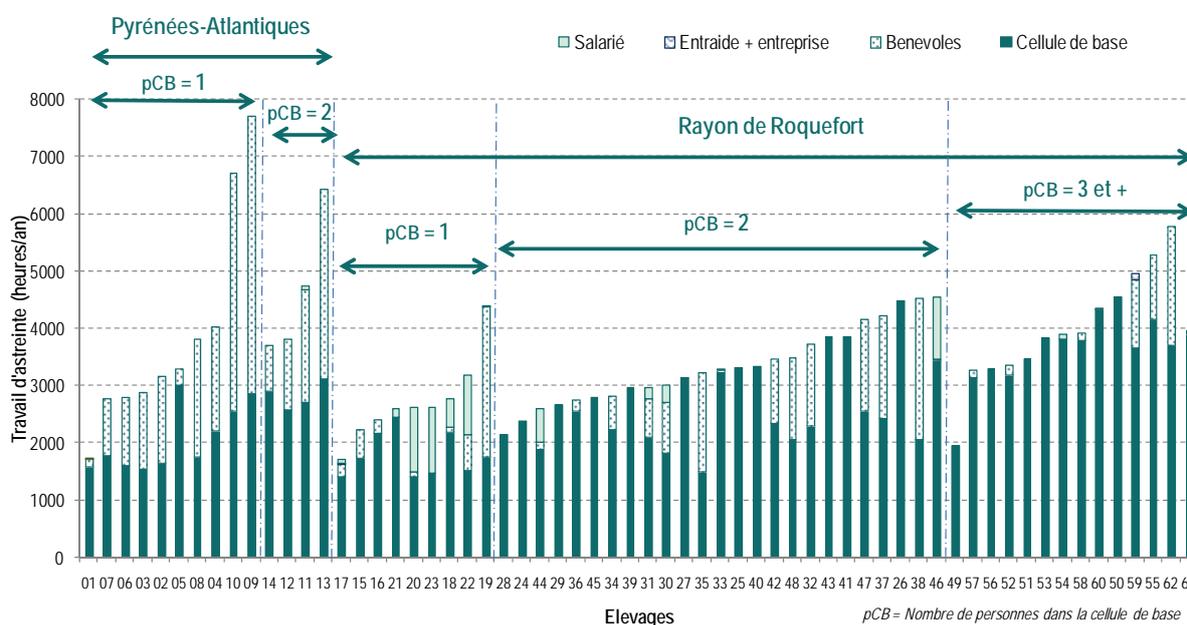


2/ Le travail d'astreinte

LE TRAVAIL D'ASTREINTE (TA) TOTAL DE L'EXPLOITATION

Entre exploitations, le volume de travail d'astreinte total varie de façon importante : moins de 2 400 heures par an pour les 6 exploitations (ce qui correspond à 10 % des exploitations étudiées) en ayant le moins et plus de 4 700 heures par an pour 6 en ayant le plus (figure 4).

Figure 4 : Quantité et répartition du travail d'astreinte total par catégorie de main-d'œuvre (heures/an)



Dans le Rayon de Roquefort, le travail d'astreinte total est en moyenne égal à 3 400 heures par an, soit 9,4 heures par jour (tableau 3). La cellule de base réalise en moyenne 83 % du travail d'astreinte total ; cette proportion est moindre (69 %) dans les exploitations avec une seule personne dans la cellule de base qui font plus souvent appel à de la main-d'œuvre salariée.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, le temps de travail d'astreinte total est plus important : 4 100 heures en moyenne par an, soit 11,3 heures par jour. Pour la plupart des exploitations enquêtées, il faut noter l'importance des bénévoles qui réalisent 40 % du travail d'astreinte total, ce qui représente en moyenne 5 heures par jour.

Tableau 3 : Le travail d'astreinte total

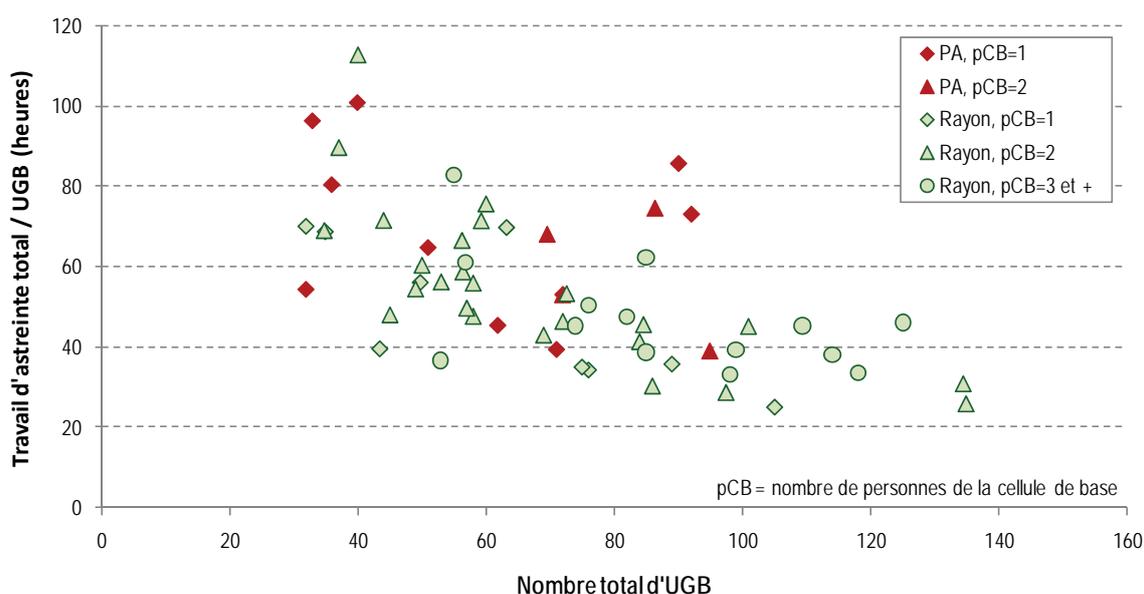
Bassin	Personnes de la cellule de base	Nombre d'élevages	Temps total de travail d'astreinte [heures]			Répartition du travail d'astreinte		
			par an	par jour	par UGB	cellule de base	main-d'œuvre bénévole	main-d'œuvre salariée
Pyrénées-Atlantiques	pCB=1	10	3 899	10,7	69	59%	41%	0%
	pCB=2	4	4 683	12,8	59	63%	37%	0%
	Ensemble	14	4 123	11,3	66	60%	40%	0%
Rayon de Roquefort	pCB=1	9	2 736	7,5	48	69%	14%	16%
	pCB=2	25	3 358	9,2	55	82%	15%	3%
	pCB=3 et +	14	4 002	11,0	47	93%	7%	0%
	Ensemble	48	3 429	9,4	52	83%	13%	4%

En fonction du cheptel présent, pour 80 % des exploitations enquêtées, le travail d'astreinte total varie dans une fourchette allant de 34 à 80 heures par UGB (en moyenne 55 heures par UGB).

L'efficacité du travail d'astreinte a tendance à s'améliorer avec la taille du cheptel, ce qui explique en partie les écarts enregistrés entre bassins (figure 5) :

- pour les exploitations détenant moins de 55 UGB (18 exploitations), le travail d'astreinte est en moyenne égal à 68 heures par UGB (45 à 98 heures par UGB),
- pour les exploitations détenant 85 UGB et plus (19 exploitations), le travail d'astreinte est en moyenne égal à 44 heures par UGB (28 à 73 heures par UGB). Au-delà de 100 UGB, on observe une plus forte homogénéité : le travail d'astreinte est compris entre 25 et 45 heures par UGB.

Figure 5 : Efficacité du travail d'astreinte en fonction du nombre total d'UGB



LE TRAVAIL D'ASTREINTE REALISE PAR LA CELLULE DE BASE

Le temps de travail d'astreinte réalisé par personne de la cellule de base est en moyenne de 1 496 heures par an, soit 4,1 heures par jour (tableau 4). Pour 80 % des exploitations enquêtées, le temps de travail d'astreinte réalisé par la cellule de base varie dans une fourchette allant de 1 040 à 2 200 heures par an, soit 2,8 à 6,0 heures par jour.

Indépendamment du bassin, le temps de travail d'astreinte par personne de la cellule de base dépend en grande partie du nombre de personnes dans la cellule de base : il se situe autour de 5,3 heures par jour pour les exploitations avec une seule personne dans la cellule de base, 3,7 heures par jour pour celles ayant 2 personnes dans la cellule de base et 3,2 heures par jour pour les exploitations ayant 3 personnes ou plus dans la cellule de base.

Tableau 4 : Le travail d'astreinte réalisé par la cellule de base

Bassin	Personnes de la cellule de base	Nombre d'élevages	Pour l'ensemble de l'exploitation [heures]			Par personne de la cellule de base [heures]	
			par an	par jour	par UGB	par an	par jour
Pyrénées-Atlantiques	pCB=1	10	2 063	5,7	39	2 063	5,7
	pCB=2	4	2 831	7,8	35	1 415	3,9
	Ensemble	14	2 282	6,3	38	1 878	5,1
Rayon de Roquefort	pCB=1	9	1 800	4,9	34	1 800	4,9
	pCB=2	25	2 705	7,4	46	1 353	3,7
	pCB=3 et +	14	3 636	10,0	44	1 175	3,2
	Ensemble	48	2 807	7,7	43	1 385	3,8

LE TRAVAIL D'ASTREINTE DE L'ATELIER OVIN LAIT²

En moyenne, 86 % du travail d'astreinte total concerne l'atelier ovins lait pour les exploitations des Pyrénées-Atlantiques et 97 % pour celles du bassin de Roquefort.

Comme pour le travail d'astreinte total, dans les exploitations des Pyrénées-Atlantiques, la part du travail d'astreinte liée à l'atelier ovins lait qui est réalisée par la main-d'œuvre bénévole est importante (38 % en moyenne, tableau 5).

² Pour 4 exploitations mixtes (3 des Pyrénées-Atlantiques, 1 du bassin de Roquefort), il n'a pas été possible de distinguer la part du travail d'astreinte à affecter à l'atelier ovins lait de celle à affecter à l'atelier complémentaire. Les résultats présentés portent donc sur un échantillon légèrement différent (58 exploitations).

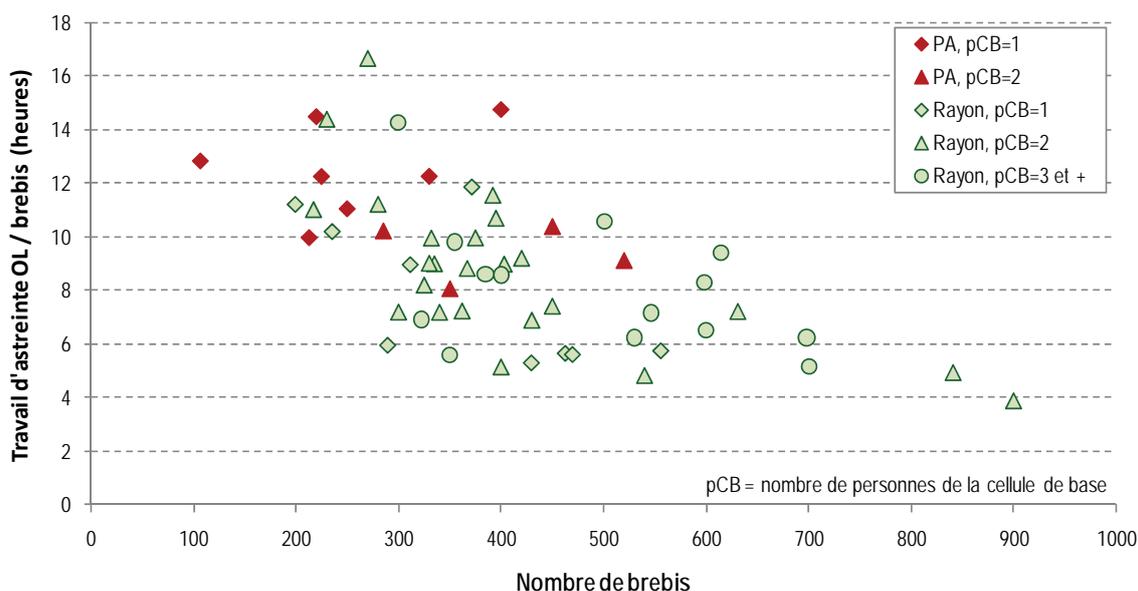
Tableau 5 : Le travail d'astreinte relatif à l'atelier ovin lait

Bassin	Personnes de la Cellule de base	Nombre d'élevages	Temps de travail d'astreinte - atelier ovin lait [heures]				Répartition du travail d'astreinte		
			par an	par jour	par UGB	par brebis	cellule de base	main-d'œuvre bénévole	main-d'œuvre salariée
Pyrénées-Atlantiques	pCB=1	7	3 158	8,7	95	12,5	62%	38%	0%
	pCB=2	4	3 790	10,4	75	9,5	71%	29%	0%
	Ensemble	11	3 388	9,3	88	11,4	65%	35%	0%
Rayon de Roquefort	pCB=1	9	2 695	7,4	50	7,8	68%	14%	17%
	pCB=2	24	3 291	9,0	56	8,8	82%	15%	3%
	pCB=3 et +	14	3 847	10,5	50	8,1	93%	7%	0%
	Ensemble	47	3 342	9,2	53	8,4	83%	12%	5%

Ramené à la brebis, le travail d'astreinte se situe autour de 11,4 heures pour les élevages du Pays Basque et du Béarn, 8,4 heures pour celles du Rayon de Roquefort. Cet écart entre les deux bassins s'explique en grande partie par une meilleure efficacité dans les grands troupeaux (figure 6) :

- pour les élevages détenant moins de 300 brebis (15 élevages), le travail d'astreinte est en moyenne égal à 11,5 heures par brebis (8,3 à 14,4 heures par brebis)
- pour les élevages détenant plus de 450 brebis (19 élevages), le travail d'astreinte est en moyenne égal à 6,9 heures par brebis (4,9 à 9,7 heures par brebis).

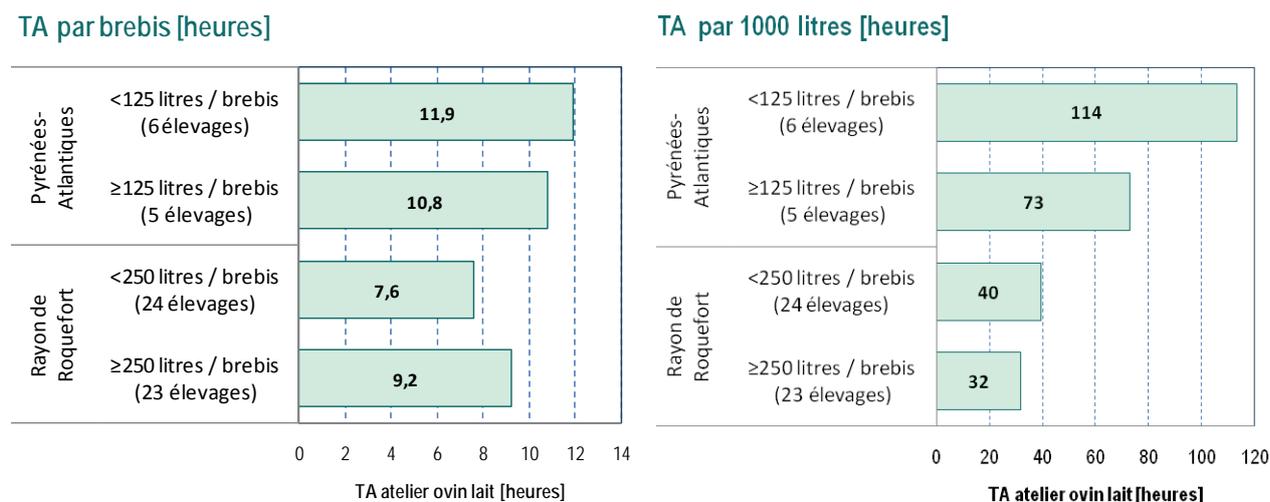
Figure 6 : Efficacité du travail d'astreinte relatif à l'atelier ovin lait en fonction du nombre de brebis



Ramené à la brebis, le temps de travail d’astreinte semble peu dépendant du niveau de production laitière : si pour le bassin de Roquefort, le temps de travail semble plus élevé pour les troupeaux les plus productifs, on observe la situation inverse dans les élevages des Pyrénées-Atlantiques (figure 7).

En revanche, quand on divise le temps de travail d’astreinte par le volume de lait produit, on observe une meilleure efficacité du travail dans les élevages les plus productifs.

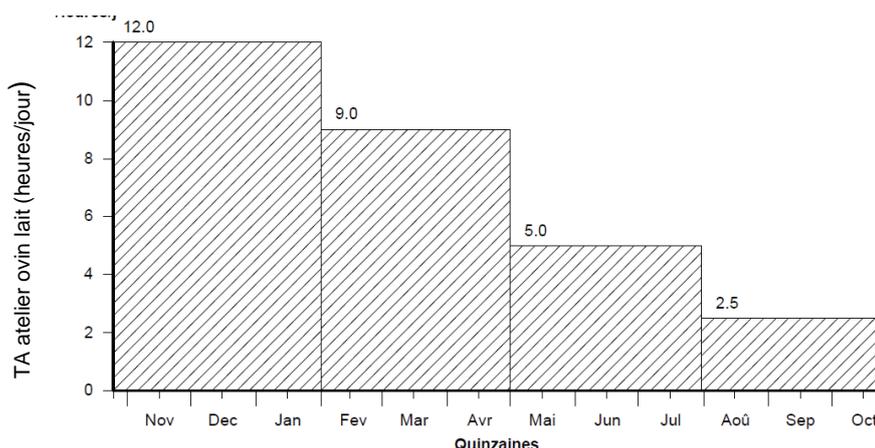
Figure 7 : Incidence de la productivité laitière sur le temps de travail d’astreinte relatif à l’atelier ovin lait



Compte tenu du caractère très saisonnier de la production ovine laitière, lié aux périodes d’ouverture des laiteries, on enregistre d’importantes variations du travail d’astreinte quotidien au cours de l’année.

Le déroulé du travail d’astreinte de l’élevage ci-dessous illustre cette saisonnalité (figure 13). Pour cet élevage spécialisé du Rayon de Roquefort, les mises bas sont groupées du fait d’un fort recours à l’insémination animale (80 % des adultes, 60 % des agnelles), la période de traite démarre le 24 novembre et se termine le 30 juillet. Le travail d’astreinte est maximum sur les mois de novembre, décembre et janvier qui correspondent à la période de mise bas et de début de traite ; il reste important pendant la période de traite et diminue fortement d’août à octobre quand les brebis sont tarées (figure 8).

Figure 8 : Évolution du travail d’astreinte



3/ Le travail de saison

Pour les exploitations des Pyrénées-Atlantiques, le travail de saison représente 120 jours en moyenne par an. Pour 80 % des éleveurs, il varie de 65 à 213 jours. La cellule de base effectue les 2/3 du travail de saison. La participation de la main-d'œuvre bénévole reste importante. On note également une contribution de l'entraide à hauteur de 9 % du travail de saison (tableau 6).

Dans le Rayon de Roquefort, le travail de saison est plus important, 164 jours en moyenne, et varie de 92 à 292 jours. La cellule de base en effectue les 3/4. La participation de la main-d'œuvre bénévole est moins importante (7 % en moyenne) ; elle est équivalente en moyenne au travail de saison qui est délégué à de la main-d'œuvre salariée (8 %) ou à une entreprise (7 %).

Tableau 6 : Le travail de saison selon la catégorie de main-d'œuvre

Bassin	Personnes de la cellule de base	Nombre d'élevages	Travail de saison total [jours]	Répartition du travail de saison				
				cellule de base	main d'œuvre bénévole	entraide	entreprise	main-d'œuvre salariée
Pyrénées-Atlantiques	pCB=1	10	106	64%	23%	11%	3%	0%
	pCB=2	4	155	63%	21%	4%	2%	10%
	Ensemble	14	120	64%	22%	9%	2%	3%
Rayon de Roquefort	pCB=1	9	124	56%	4%	4%	8%	27%
	pCB=2	25	153	76%	9%	4%	6%	5%
	pCB=3 et +	14	209	83%	6%	3%	6%	3%
	Ensemble	48	164	74%	7%	3%	7%	8%

LE TRAVAIL DE SAISON DES SURFACES

Le travail de saison concerne principalement les activités liées aux surfaces : préparation du sol, semis, entretien des cultures, récolte. Cela représente en moyenne 76 jours par an pour les exploitations du Pays Basque et du Béarn et 114 jours pour celles du bassin de Roquefort (tableau 7).

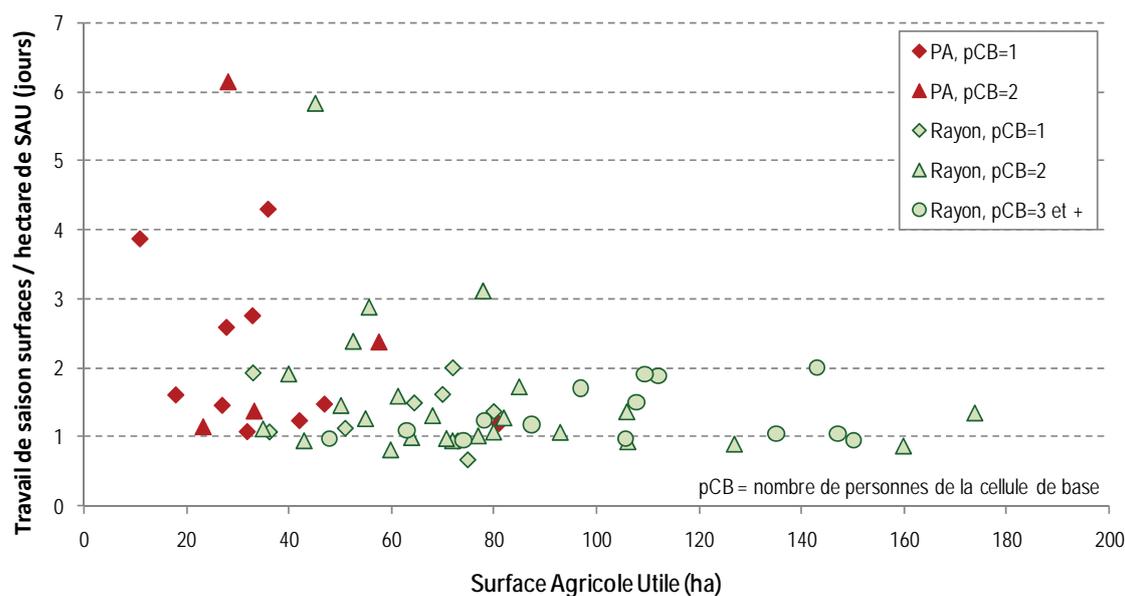
Ramené à l'hectare de surface agricole utile, le travail de saison lié aux surfaces est plus important dans les élevages des Pyrénées-Atlantiques (2,3 jours par hectare en moyenne) que dans le bassin de Roquefort (1,5 jour par hectare en moyenne).

Pour 80 % des élevages enquêtés, le travail de saison lié aux surfaces représente moins de 2 jours par hectare de surface agricole utile (figure 9).

Tableau 7 : Les principales composantes du travail de saison

Bassin	Personnes de la cellule de base	Nombre d'élevages	Travail de saison ateliers ovins - bovins			Travail de saison surfaces totales (fourragères / non fourragères)		
			Nombre de jours	dont réalisé par la CB	Nombre de jours / UGB	Nombre de jours	dont réalisé par la CB	Nombre de jours / ha
Pyrénées-Atlantiques	pCB=1	10	17	67%	0,35	68	65%	2,2
	pCB=2	4	37	65%	0,48	96	61%	2,8
	Ensemble	14	22	67%	0,38	76	64%	2,3
Rayon de Roquefort	pCB=1	9	33	47%	0,60	83	61%	1,4
	pCB=2	25	38	73%	0,62	111	78%	1,6
	pCB=3 et +	14	53	78%	0,62	141	85%	1,3
	Ensemble	48	41	69%	0,62	114	77%	1,5

Figure 9 : Efficacité du travail de saison surfaces en fonction de la SAU



Dans les exploitations du bassin de Roquefort, les surfaces non fourragères sont importantes, elles représentent en moyenne 20 % de la SAU et correspondent généralement à des surfaces en céréales destinées à la production de grains et de paille pour les troupeaux. Il est possible pour ces élevages de distinguer le travail de saison réalisé sur les surfaces fourragères, qui représente en moyenne 1,3 jour par hectare, de celui réalisé sur les surfaces non fourragères qui représente 2,1 jours par hectare (tableau 8).

Tableau 8 : Détail du travail de saison surfaces dans le bassin de Roquefort

Bassin	Personnes de la cellule de base	Nombre d'élevages	Travail de saison surfaces fourragères			Travail de saison surfaces non fourragères		
			Nombre de jours	dont réalisé par la CB	Nombre de jours / ha	Nombre de jours	dont réalisé par la CB	Nombre de jours / ha
Rayon de Roquefort	pCB=1	9	63	62%	1,3	20	61%	2,1
	pCB=2	25	75	79%	1,3	36	76%	2,3
	pCB=3 et +	14	96	86%	1,2	45	81%	1,9
	Ensemble	48	79	78%	1,3	36	75%	2,1

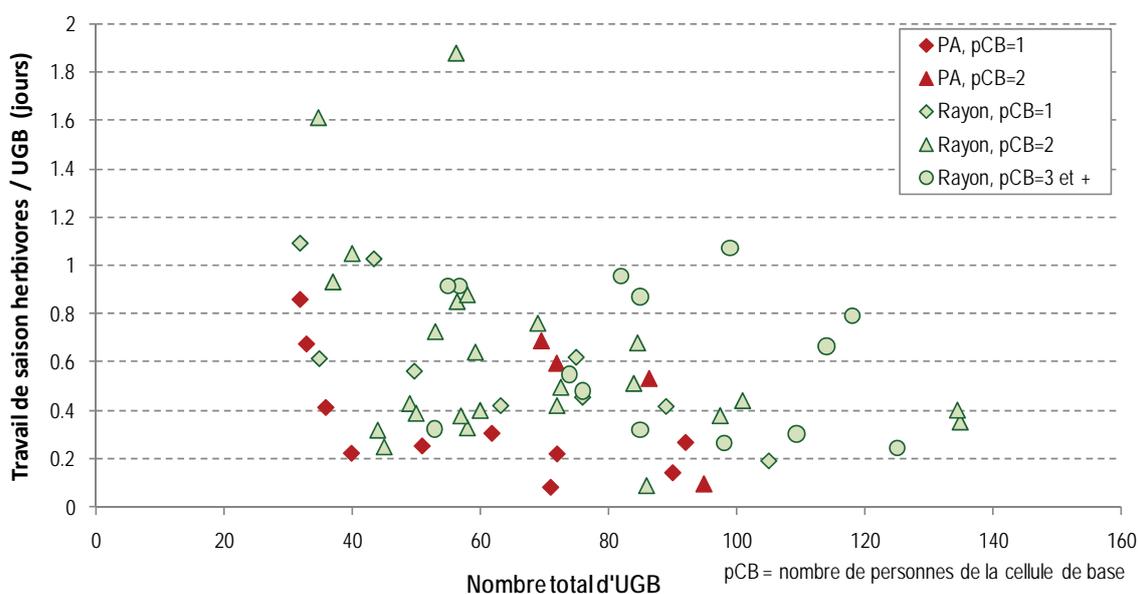
Dans les Pyrénées-Atlantiques, seulement 5 exploitations ont des surfaces non fourragères dans leur assolement (2,3 ha en moyenne), aussi nous n'avons pas distingué au sein du temps de travail de saison les parts respectives qui sont consacrées aux surfaces fourragères et aux surfaces non fourragères.

LE TRAVAIL DE SAISON CONSACRE AUX ATELIERS D'ELEVAGE

Le travail de saison consacré aux ateliers d'élevages (ovins lait, éventuellement ovins viande ou bovins viande) représente en moyenne 22 jours par an pour les exploitations des Pyrénées-Atlantiques, 41 jours par an pour celles du Rayon de Roquefort.

Ramené à l'UGB, le nombre de jours travail de saison est très variable d'un élevage à l'autre, sans lien apparent avec la taille des troupeaux (figure 10) ; il est plus important dans les élevages du bassin de Roquefort (0,62 jour par UGB en moyenne) que dans les élevages du Béarn ou du Pays Basque (0,38 jour par UGB).

Figure 10 : Efficience du travail de saison troupeaux herbivores en fonction du nombre d'UGB



Enfin, le travail lié à l'entretien du territoire (débroussaillage, entretien des clôtures...) est plus important dans les élevages des Pyrénées-Atlantiques (21 jours par an en moyenne), que dans celles du bassin de Roquefort (8 jours par an).

4/ Le temps disponible calculé (TDC)

Le temps disponible calculé est le temps qu'il reste à l'éleveur pour assurer tous les travaux non pris en compte dans le travail d'astreinte et le travail de saison : entretien du matériel et des bâtiments, travail administratif, approvisionnements, participation à des réunions techniques ou professionnelles...

Selon le nombre de personnes dans la cellule de base, le temps disponible calculé est très variable : il varie en moyenne de 635 heures par personne de la cellule de base pour les exploitations des Pyrénées-Atlantiques qui fonctionnent avec une seule personne dans la cellule de base, à 1 220 heures par personne de la cellule de base pour les exploitations du Rayon qui ont 3 personnes dans la cellule de base (tableau 9).

Au-delà de ces moyennes, on observe des écarts importants entre les exploitations. Pour 80 % des exploitations, le temps disponible calculé par personne de la cellule de base varie de 580 à 1 390 heures.

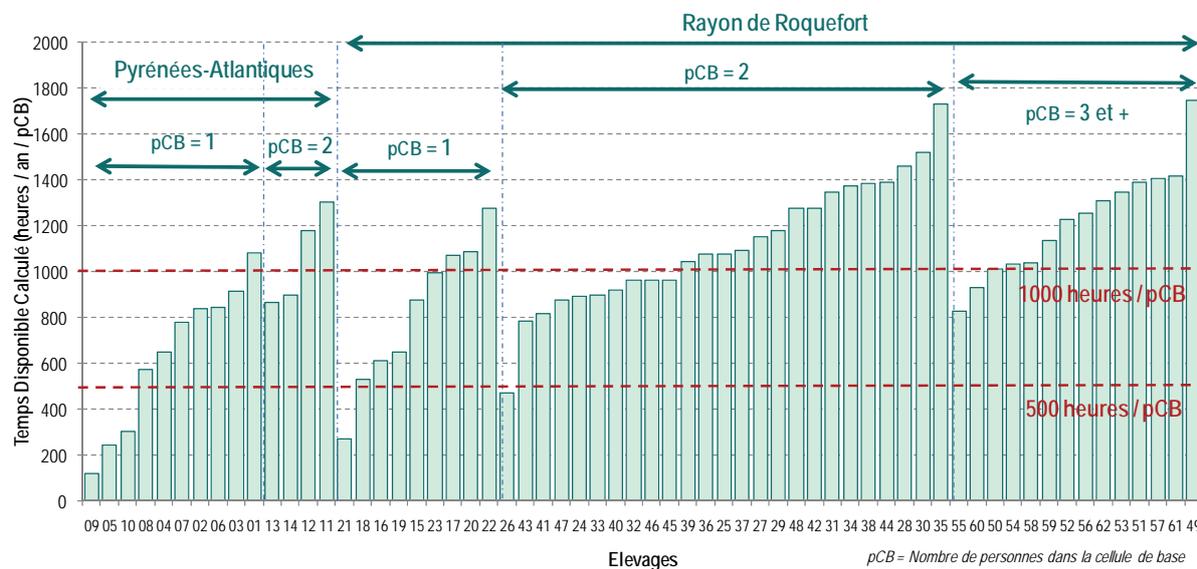
Tableau 9 : Le temps disponible calculé

Bassin	Personnes de la cellule de base	Nombre d'élevages	Nombre de personnes de la cellule de base	Pour l'ensemble de la cellule de base			TDC / personne de la cellule de base [heures /an]
				Travail d'astreinte [heures /an]	Travail de saison [jours /an]	Temps disponible calculé [heures /an]	
Pyrénées-Atlantiques	pCB=1	10	1,0	2 063	67	635	635
	pCB=2	4	2,0	2 831	98	2 125	1 062
	Ensemble	14	1,3	2 282	76	1 060	757
Rayon de Roquefort	pCB=1	9	1,0	1 800	67	818	818
	pCB=2	25	2,0	2 705	117	2 234	1 117
	pCB=3 et +	14	3,1	3 636	174	3 862	1 220
	Ensemble	48	2,1	2 807	124	2 443	1 091

Il est généralement admis que le temps disponible calculé doit être au moins égal à 1 000 heures par personne de la cellule de base et par an pour avoir suffisamment de marge de manœuvre et pouvoir faire face aux imprévus. Parmi les exploitations enquêtées, seulement 33 exploitations, soit à peine plus d'une exploitation sur deux, disposent d'au moins 1 000 heures de TDC. Pour la plupart d'entre elles, il y a au moins deux personnes dans la cellule base (figure 11).

Quand le temps disponible calculé est inférieur à 500 heures par personne de la cellule de base et par an, la situation est difficilement tenable, notamment quand la cellule de base est composée d'une seule personne. Au sein de l'échantillon étudié, 5 exploitations se trouvent dans cette situation et pour 4 d'entre elles, il y a une seule personne dans la cellule de base.

Figure 11 : Distribution des exploitations selon le TDC par personne de la cellule de base



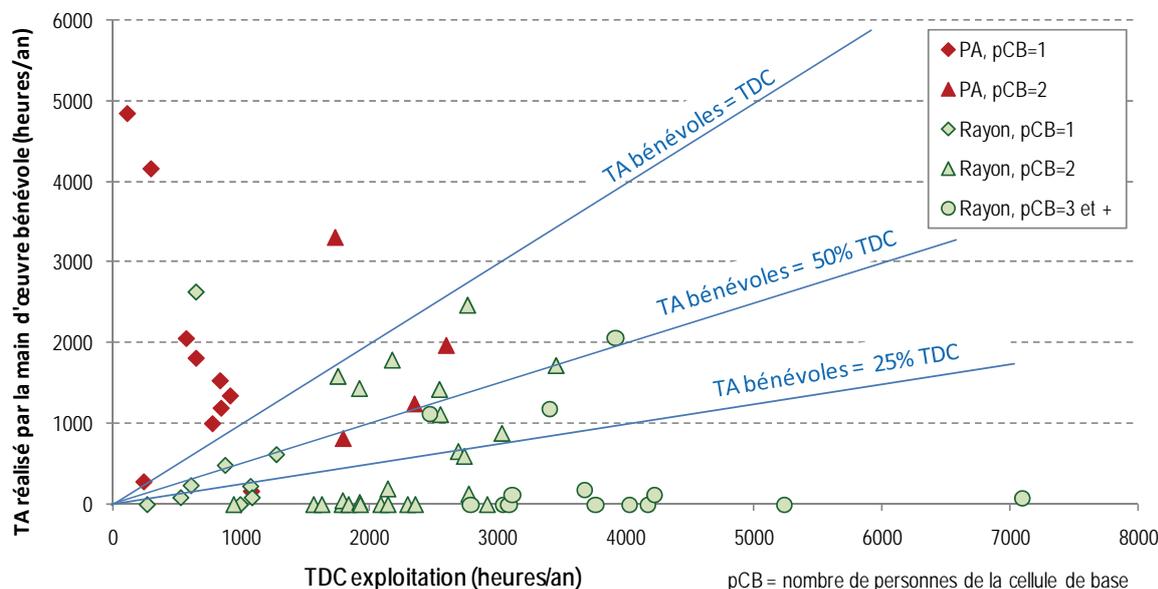
Il est intéressant de mettre en regard le temps disponible calculé et le volume de temps de travail d'astreinte réalisé par les bénévoles, afin de mettre en évidence la plus ou moins grande dépendance des exploitations vis-à-vis de la main-d'œuvre bénévole.

Ainsi, pour 11 des 62 exploitations enquêtées, dont 10 localisées dans le département des Pyrénées-Atlantiques, le volume de travail d'astreinte réalisé par la main-d'œuvre bénévole est supérieur au temps disponible calculé. Pour ces exploitations, l'arrêt d'activité des bénévoles ne pourra pas se faire sans l'arrivée d'une nouvelle personne dans la cellule de base, l'embauche d'un salarié, ou une modification très importante du système d'exploitation, par exemple la suppression d'un atelier pour les exploitations diversifiées (figure 12).

À l'opposé, pour 14 élevages, dont un seul est localisé dans les Pyrénées-Atlantiques, une partie du travail d'astreinte est réalisée par de la main-d'œuvre bénévole et cela représente moins de 25 % du temps disponible calculé. Pour ces exploitations, l'arrêt d'activité des bénévoles peut être envisagé sans trop de difficulté.

Enfin 20 élevages, tous localisés dans le Rayon de Roquefort, ne font pas appel à de la main-d'œuvre bénévole pour réaliser le travail d'astreinte.

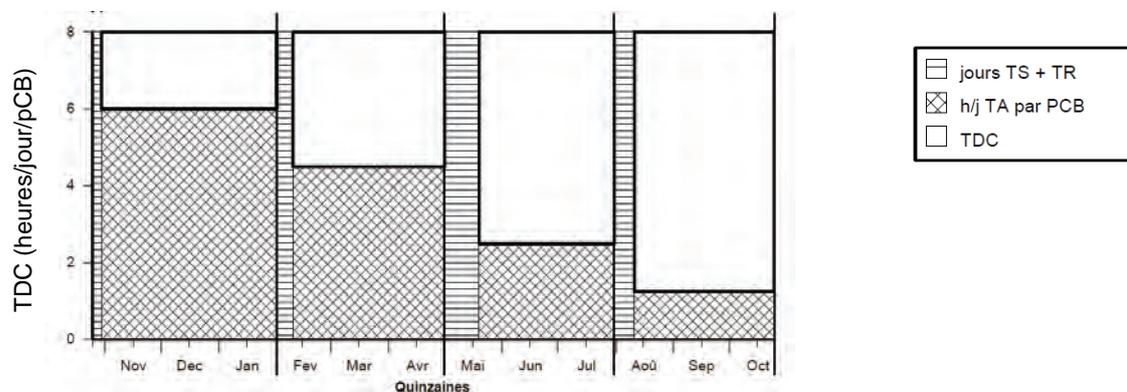
Figure 12 : Comparaison du TA réalisé par la main-d'œuvre bénévole au TDC de l'exploitation



Pour la plupart des élevages, le temps disponible calculé est très inégalement réparti tout au long de l'année. Cela s'explique par la saisonnalité de la production laitière et se traduit par une charge de travail plus importante pendant la période d'agnelage et de début de traite.

Ce problème peut être illustré par l'élevage ci-dessous qui a un temps disponible calculé égal à 1 181 heures par personne de la cellule de base. Pour cet élevage, bien que 2/3 du travail de saison soit fait entre le 1^{er} mai et le 15 octobre (travaux de récolte des fourrages et des céréales), c'est-à-dire en période basse de travail d'astreinte, le temps disponible calculé se trouve inégalement réparti au cours de l'année : 14 % du TDC annuel concerne les 3 premiers mois de la campagne (du 25/10 au 31/01) et 37 % du TDC annuel les 3 derniers mois (du 31/07 au 24/10).

Figure 13 : Évolution du TDC

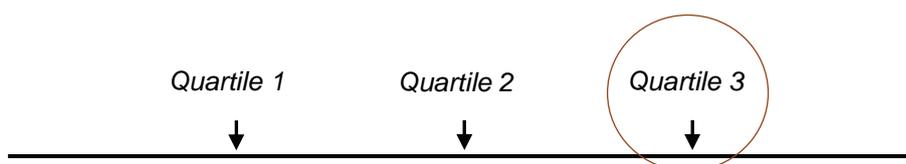


5/ Repères pour le conseil

CRITERES DE STRUCTURE

Moyenne	Pyrénées-Atlantiques	Rayon de Roquefort
Nombre de personnes dans la cellule de base	1.3	2.1
SAU/pCB [ha]	30.4	41.5
UGB/pCB	52.9	37.7

L'objectif est représenté par la valeur du 3^{ème} quartile séparant les 25 % résultats les meilleurs.



EFFICIENCE DU TRAVAIL D'ASTREINTE

	Pyrénées-Atlantiques		Rayon de Roquefort	
	Moyenne	Objectif	Moyenne	Objectif
Travail d'astreinte herbivores [heures/UGB]	66.3	53.0	51.6	38.8
Travail d'astreinte atelier OL [heures/brebis]	11.4	10.1	8.4	6.2

EFFICIENCE DU TRAVAIL DE SAISON

	Pyrénées-Atlantiques		Rayon de Roquefort	
	Moyenne	Objectif	Moyenne	Objectif
Travail de saison herbivores [jours/UGB]	0.4	0.2	0.6	0.4
Travail de saison surfaces [jours/ha]	2.3	1.3	1.5	1.0
Travail de saison surfaces fourragères [jours/ha]	-	-	1.3	0.8
Travail de saison surfaces non fourragères [jours/ha]	-	-	2.3	1.5

CHARGE DE TRAVAIL ET MARGES DE MANŒUVRE DES ELEVEURS

	Pyrénées-Atlantiques		Rayon de Roquefort	
	Moyenne	Objectif	Moyenne	Objectif
Travail d'astreinte réalisé par la cellule de base [heures/pCB/an]	1 880	1 560	1 380	1 110
Travail de saison réalisé par la cellule de base [jours/pCB/an]	62	43	59	39
Temps disponible calculé [heures/pCB/an]	760	910	1 090	1 320

CARNET D'ADRESSES

> **Coordination nationale**

- Emmanuel Morin - Institut de l'Élevage
BP 42118 - 31321 Castanet-Tolosan Cedex
@ : emmanuel.morin@inst-elevage.asso.fr

> **Groupe technique Pyrénées-Atlantiques**

- Maïder Laphitz - Chambre départementale d'agriculture
Place Jean Errecart - 64120 Saint-Palais
- Isabelle Haiçaguerre - Chambre départementale d'agriculture
Place Jean Errecart - 64120 Saint-Palais
- Vincent Doyhenard - Chambre départementale d'agriculture
Place Jean Errecart - 64120 Saint-Palais
- Beñat Gonzalez - Chambre départementale d'agriculture
124 boulevard Tourasse - 64078 Pau Cedex

> **Groupe technique Rayon de Roquefort**

- Françoise Bouillon - Chambre départementale d'agriculture
9 rue Célestin Freinet - 48400 Florac
- Claudine Murat - Chambre départementale d'agriculture
Carrefour de l'Agriculture - 12026 Rodez Cedex 9
- Bruno Liquière - Confédération Générale de Roquefort
36 Avenue de la République - BP 348 - 12103 Millau Cedex
- Jean-Claude Mathieu - EDE - Maison de l'Élevage
96 rue des Agriculteurs - La Milliasolle - BP 102 - 81003 Albi Cedex
- Gilles Noubel - UNOTEC
Les Balquières - Route d'Espalion - 12850 Onet Le Château

REMERCIEMENTS

Nous remercions les éleveurs qui ont accepté de participer à ce travail.



Référentiel travail en élevages ovins lait

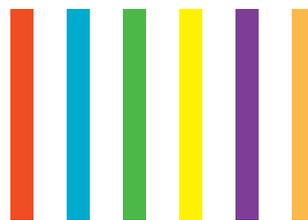
Synthèse de 62 Bilans Travail réalisés dans le bassin de Roquefort et dans les Pyrénées-Atlantiques

Ce référentiel national actualise les repères de temps et d'organisation du travail pour les éleveurs et leurs conseillers.

Les résultats de travaux d'astreinte et de saison sur l'exploitation, ainsi que de marge de manœuvre en temps des éleveurs sont présentés par bassin de production (rayon de Roquefort et Pyrénées-Atlantiques). Pour ces mêmes critères, des "objectifs" sont aussi proposés.

Les 62 élevages enquêtés sont pour la plupart issus du dispositif "Réseau d'élevage".

Cette synthèse est téléchargeable, comme les 6 autres référentiels des filières bovin lait, bovin viande, ovin viande, caprin, porc et volaille, sur l'espace thématique "travail" du site internet de l'Institut de l'Élevage.



LE RÉSEAU MIXTE TECHNOLOGIQUE "TRAVAIL EN ÉLEVAGE"

Ce document a été réalisé dans le cadre du RMT "Travail en élevage". Celui-ci vise à amplifier les synergies entre filières, entre disciplines, entre territoires ainsi qu'à constituer un pôle d'expertise pour les professionnels de l'élevage et les pouvoirs publics. Il propose et coordonne des actions de conseil, de recherche, de formation et les met en perspective par des collaborations à l'international. Il est animé par l'Institut de l'Élevage, l'Inra, les Chambres d'Agriculture et financé par le Ministère de l'Agriculture.



octobre 2010

Édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12
www.inst-elevage.asso.fr

Réf. 00 10 50 023 - ISBN 978-2-36343-084-7 - Prix: 12 €